

ACCOMPAGNER la FIN de VIE plutôt qu' ABREGER la VIE



Mise sur le devant de la scène médiatique par le drame de Vincent Humbert, la question de l'euthanasie a été débattue durant plusieurs mois au sein de la *Mission d'information sur l'accompagnement de fin de vie* de l'Assemblée Nationale, dont est membre Christine BOUTIN, Député des Yvelines et Présidente du FORUM des républicains sociaux.

Les enjeux philosophiques, quant à la dignité de la personne, et économiques, quant au coût des soins palliatifs, pourtant reconnus par la loi du 9 juin 1999, méritent d'être clairement établis, par delà les faux-semblants et les bons sentiments. Afin de remettre la dignité de la personne au cœur des préoccupations.

L'interdiction de donner la mort est un principe fondateur de notre société. Le transgresser, même pour des raisons compassionnelles, créerait un précédent dont les dérives possibles sont incontrôlables : qui peut décider de la mort d'autrui ?

Autoriser l'euthanasie ouvrirait la voie à la réalisation concrète des plus terrifiants récits de science fiction, qui mettent en scène des programmes d'incitation à la demande d'euthanasie, sans rétractation possible, afin de réguler les taux d'accueil des hôpitaux... Or, le passage de la fiction à la réalité n'est plus si éloigné : l'actuel projet de Tarification à l'Acte comporte ce risque de penser l'accompagnement de fin de vie plus en termes économiques qu'en termes éthiques.

L'alternative crédible des soins palliatifs

Une fois de plus, un débat sur la place de l'homme dans la société, de son rapport à la vie, à la mort, et aux autres (l'entourage familial et médical), risque d'être ramené à une simple question économique : le coût comparé des soins palliatifs et de l'euthanasie. Et ce, sous le vernis d'un discours compassionnel tiré de cas extrêmes et bouleversants fortement médiatisés, et d'un pseudo "droit de mourir dignement" culpabilisa-

teur qui, dans la manière dont il est présenté, ne peut qu'emporter l'adhésion de l'opinion. La promotion, par le FORUM des républicains sociaux, des soins palliatifs, comme alternative médicale crédible et empreinte d'humanité à la promotion eugéniste de l'euthanasie, remet l'être humain, en l'occurrence la personne malade en fin de vie, ou handicapée dépendante, au cœur des préoccupations éthiques et politiques : en réaffirmant la dignité intrinsèque de la personne humaine, de sa conception à sa mort naturelle, quels que soient son sexe, sa race, son âge, son état de santé, son statut social, ses moyens financiers.

Digne par nature

Deux conceptions philosophiques de la "dignité de la personne" s'affrontent à propos de l'euthanasie :

- **La dignité "subjective"** (développée par le philosophe Michel Onfray) : autrui ne peut

juger de notre propre dignité, elle n'est établie que par soi-même. On peut donc s'estimer indigne de continuer à vivre et demander à mourir, conformément au postulat d'André Comte-Sponville, qui considère que l'homme a tout pouvoir de contrôle aussi bien sur son début de vie que sur sa fin de vie. Cette conception ramène la notion de dignité à l'idée que peut se faire une personne diminuée physiquement ou psychologiquement du regard de son entourage ou d'elle-même sur son propre état. Demander à mourir devient alors un moyen de préserver sa propre dignité et de contrôler jusqu'à sa mort l'image que l'on a et que l'on souhaite donner de soi.

- **La dignité par nature** (développée par le philosophe Paul Ricœur) : la dignité d'une personne est intrinsèque au fait qu'elle existe, elle ne dépend pas du regard des autres sur elle, ni de l'état de santé ou de l'état psychologique de cette personne. De ce fait, le début et la fin de vie sont considérés comme inaliénables par qui que ce soit. Le but des soins palliatifs consiste justement à ré-humaniser la fin vie afin de signifier à l'homme, même souffrant, qu'il est un être humain jusqu'à sa mort et que la société est là pour l'accompagner, et non le supprimer.



ACCOMPAGNER la FIN de VIE plutôt qu' ABREGER la VIE

Le Docteur Wagner, oncologue, Président de JALMALV Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie, plaide pour le développement des soins palliatifs :

1/ La promotion des soins palliatifs repose, non-seulement sur des principes philosophiques, mais aussi sur l'**expérience de professionnels** médicaux et de bénévoles formés et expérimentés, qui accompagnent quotidiennement des personnes en fin de vie.

2/ La médecine dispose des moyens pharmacologiques et des méthodes psychologiques d'accompagnement pour soigner la douleur, **soulager la souffrance**, et favoriser une mort paisible.

3/ On estime aujourd'hui que 90% des **souffrances physiques peuvent être contrôlées**. De ce fait, les véritables demandes d'euthanasie proviennent plutôt des souffrances morales, liées au sentiment d'avoir perdu sa dignité, ou de se sentir abandonné.

4/ L'expérience montre que la demande d'euthanasie, de la part du patient ou de la famille, survient lorsqu'il y a un **sentiment d'abandon** de la société face aux besoins humains et techniques dus aux situations de dépendance qui s'avèrent insurmontables pour l'entourage. L'accompagnement en soins palliatifs devrait être identique en situation de grand handicap, qui n'est pas une situation de fin de vie, mais de grande dépendance, qu'en oncologie, où sont traitées des personnes atteintes de maladies évolutives incurables.

5/ Accéder à la demande de suicide d'une personne pose le problème de la **non-assistance à personne en danger**, alors même que les milieux médicaux d'accompagnement constatent des cycles ascendants et descendants du moral des personnes diminuées.



6/ Le principe philosophique consistant à accrédi-ter l'idée qu'une personne puisse **ne plus se sentir digne de vivre** et puisse être aidée à se supprimer renvoie aux personnes malades, handicapées, âgées, diminuées physiquement et psychologiquement une image de **rejet de la société**.

7/ Une société qui fait de la **perfection des appa-rences**, de l'état de santé, de la nécessité de se sous-traire au regard des autres, ou de ne pas être une charge pour son entourage, un critère de suicide, est une société qui a perdu ses valeurs d'égalité devant la vie et la mort, de fraternité et de solidarité.

8/ L'acceptation de l'idée même de l'euthanasie et son inscription dans la loi ne feraient qu'aggraver la **perte de confiance croissante entre les soignants, les malades et leur entourage**.

9/ Le refus de l'euthanasie et la préconisation des soins palliatifs ne signifient **pas l'acharnement thé-rapeutique**. Pour preuve : la notion de " soins disproportionnés " est proscrite des pratiques de l'accompagnement des soins palliatifs.

10/ Des études ont montré qu'en service de réani-mation, deux tiers des décès ont probablement lieu sur décision médicale, parce que la **poursuite des soins est jugée disproportionnée**. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'euthanasie, mais d'**arrêt de traitement** devenu inutile, qui doit être assorti de soins pallia-tifs.

1/ Intégrer la **formation au traitement de la douleur** et aux soins palliatifs dans tous les cursus de formation du personnel médical.

2/ Favoriser le **développement des soins palliatifs** en misant sur les associations compétentes et pourvues en profession-nels et en bénévoles formés.

3/ Associer l'entourage et **l'environnement familial** des patients aux soins palliatifs.

4/ Inscrire dans la Constitution **le handicap comme Cause universelle** : afin que l'entourage et les familles des personnes handicapées fortement dépendantes ne soient plus livrés à eux-mêmes et au désespoir.

5/ Clarifier la terminologie et les positions éthiques, en abandonnant l'utilisation ambi-guë du terme "euthanasie" ("passive" ou "active") et en rattachant chaque terme à l'acte médical correspondant, conformément aux recommandations du Rapport de la psychologue Marie de Hennezel, en 2003 :
- "**l'arrêt des soins**", reconnu par la loi de 2002 sur les Droits des patients à refuser un traitement,
- "**les soins palliatifs**" reconnus par la loi de 1999,
- "**l'assistance médicale au suicide**" et "**le crime**", (notion d'intentionnalité de donner la mort), condamnés par la loi.

mai 2004

LES PROPOSITIONS

du FORUM
des républicains
sociaux :

simples
et réalistes